

tifs d'alarme. Dans le cas où cette dépréciation ferait descendre le prix vénal des 4, 4 $\frac{1}{2}$ et 5 % au dessous du pair, les revenus de l'amortissement devraient être nécessairement employés en acquisitions de ces rentes. La dette flottante serait ainsi privée d'un secours utile. La réalisation d'une telle éventualité serait certainement très-fâcheuse ; cependant il ne faut pas s'en exagérer les effets.

Parmi les motifs capables de déterminer une baisse prononcée sur les fonds publics, le plus grave et aussi le plus persistant de tous, c'est la guerre.

La Bourse, on le sait, et cela ne lui fait pas honneur, la Bourse réduit tout en francs et centimes. Elle ne calcule pas la portée des événements dans leurs rapports avec la dignité du pays, elle considère seulement l'influence qu'ils peuvent exercer sur les finances publiques. Tout incident conduisant à une guerre l'effraye, parce qu'elle entrevoit des motifs de dépense ; tout incident conduisant à la consolidation de la paix la rassure et la réjouit. Ces alternatives d'alarme et de sécurité se traduisent en mouvements de baisse ou de hausse sur les fonds publics. On doit certainement déplorer ce froid égoïsme qui élève l'or au dessus de l'honneur et du salut du pays. Malheureusement cela est ainsi. Quelque peine qu'on en éprouve, il faut raisonner d'après ce qui existe, et non d'après ce qui devrait exister. Il est donc vrai que la guerre produirait une baisse sur les fonds publics. Toutefois, d'après l'expérience du passé, on peut conjecturer que cette baisse serait importante seulement dans le cas où la guerre aurait lieu avec une nation européenne de premier ordre. Il reste à examiner quelles chances sont ouvertes à un tel conflit, et quelles conséquences il produirait par rapport à la question qui nous occupe.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'organisation et sur la situation actuelle des intérêts matériels en France et en